

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIER.

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES**DE L'ARRONDISSEMENT**

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIER.

PRIX DE L'ABONNEMENT

VILLE..... Un an... 8 fr.
Six mois... 5 fr.

EXTÉRIEUR. Un an... 10 fr.
Six mois... 6 fr.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 4 Juin 1877.

STATIONS.	6		9		10		12		30		31		34		35		36		37		38		39		40		41		42		43		44		45		46		47		48		49		50		51		52		53		54		55		56		57		58		59		60		61		62		63		64		65		66		67		68		69		70		71		72		73		74		75		76		77		78		79		80		81		82		83		84		85		86		87		88		89		90		91		92		93		94		95		96		97		98		99		100																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3	4 5	1 2 3

corps russe du Mont-Vert coupaient leurs communications avec Plevna, et entraient dans la ville.

Ces troupes se tournèrent ensuite contre l'armée d'Osman, qui faisait des efforts désespérés sur la rive gauche de la rivière Vid, pour achever sa trouée dans la direction de Viddin. Pris entre deux feux, les Turcs luttèrent avec acharnement quelque temps encore, mais en vain. Osman, voyant son armée perdue, étant lui-même tombé grièvement blessé à la jambe, fut obligé de se rendre, sans conditions, au général russe Ganezki. Il était environ une heure de l'après-midi; la lutte durait depuis le matin.

Par un sentiment de délicatesse digne de remarque, le vaillant général turc refusa d'apposer sa signature au bas d'une capitulation écrite. La reddition ne fut faite que par une stipulation verbale, après des négociations qu'il conduisit lui-même, malgré sa blessure.

L'Agence russe annonce que, dans l'armée victorieuse, tout le monde est unanime à louer la conduite d'Osman Pacha.

Le nombre des prisonniers faits par les Russes est évalué à 40,000; celui des malades et des blessés à 20,000.

Les troupes roumaines se sont vaillamment comportées; la deuxième division, qui occupait les positions Grivitz est entrée une des premières dans Plevna.

Le prince Charles, le grand duc Nicolas et les deux états-majors russe et roumain entraient dans la ville dimanche soir, entre trois et quatre heures, et y couchaient la nuit suivante.

Une dépêche de Constantinople annonce simplement ceci: «Le bruit court qu'un combat a eu lieu dans la direction de Plevna.»

Les nouvelles des autres parties du théâtre de la guerre sont rares.

Mehemet-Ali, dont les lenteurs ont causé beaucoup d'irritation à Constantinople, est décidément remplacé dans son commandement à Sofia et Kâsarli par Chakir Pacha. On dit qu'il doit aller en Herzégovine.

Suleiman aurait, dit-on, remporté un nouveau succès devant Tirnova. Trop tard! La seule chose qu'il ait à faire maintenant est de battre en retraite au-delà du Lom, et de défendre énergiquement le quadrilatère, ce dernier boulevard de la Turquie, et non pas de se rendre à Andrinople avec toute son armée, comme la *Correspondance universelle* prétend qu'il en a reçu l'ordre.

Un Songe à l'Élysée.

C'était pendant la nuit du mercredi 3 décembre. Le Président de la République ne pouvait reposer. Il avait reçu la veille des notables commerçants et des industriels de Paris et d'autres villes importantes, plusieurs suppliques dans lesquelles on lui exposait les souffrances du pays. Il avait accueilli avec une certaine froideur ces doléances. Mais, seul dans le silence de la nuit, en présence de sa conscience, il se disait: Cependant, il se peut qu'il y ait beaucoup d'ateliers qui ferment, de commerces qui cessent, de familles sans ouvrage, et cela à l'approche de l'hiver. Le cœur du loyal soldat était ému. Il voulait repousser ces idées sombres et faisait de grands efforts pour s'assoupir; mais, plus il luttait contre elles, plus elles devenaient pressantes et assaillaient fortement son esprit. Tout à coup il se leva brusquement sur son séant, et s'écria: Quel est ce bruit que j'entends dans la rue? On murmure, on crie: du pain, du pain; Maréchal, du pain! A bas de Broglie! à bas de Fourtoul! Vive la République!

Le Maréchal était bouleversé: Je leur disais bien qu'ils amèneraient la guerre civile. Mais il entendait encore la voix de M. de Broglie qui lui disait:

Maréchal, ne cédez pas, ne craignez rien, nous saurons bien étouffer tous ces cris. La guerre civile, c'est notre salut. Mais les cris devenaient de plus en plus forts, et le Président de la République entendait aussi: Justice, Maréchal, justice! — J'ai pourtant fait, se disait-il, tout ce que j'ai pu pour le bien de la France. Ils m'ont tant répété que la Chambre des députés était composée d'une majorité de radicaux et de libres-penseurs opposés au sentiment de la Nation; ils m'ont tant affirmé que le Sénat était l'exacte représentation de la France conservatrice; j'ai cru qu'il fallait dissoudre la Chambre: je l'ai dissoute. Ils m'ont dit qu'il fallait voyager dans les départements et que je n'avais qu'à me montrer, que partout je serais accueilli comme le sauveur du pays et que les élections seraient absolument anti-républicaines.

J'ai visité plusieurs départements, et, au lieu de rencontrer partout des visages sympathiques et d'entendre des cris d'enthousiasme, j'ai vu des figures tristes, j'ai entendu surtout des cris de: Vive la République. Les élections ont eu lieu et la Chambre est revenue encore en majorité républicaine. Et cela après m'être engagé moi-même dans la lutte, après m'être découvert, après avoir engagé mon irresponsabilité, après avoir violé la Constitution. Ils ont abusé de ma crédulité, ils m'ont trompé. C'en est assez. Arrière, Satan; arrière de Broglie; arrière, de Fourtoul; arrière, vous tous ennemis de la France. Je ne veux plus maintenant écouter que les véritables mandataires de la nation; je ne veux plus résister à sa volonté, à son désir de vivre en République.

Qu'on aille dire à l'honnête M. Grévy de venir au plus tôt s'entretenir avec moi; qu'on fasse également prévenir M. Dufaure. M. Grévy lui apparut d'abord: en voyant cette figure si belle de calme, si imposante d'honnêteté, le Maréchal encore tout troublé de la figure grimaçante de M. de Broglie, sentit un grand apaisement se produire en lui. Sa tête brûlante s'était tout à coup rafraîchie, il se sentait heureux devant l'homme qui lui exprimait si simplement, si dignement les vœux du pays. Il aurait voulu le retenir toute la nuit près de lui, mais il disparut en lui disant: Il en est temps encore, Maréchal, vous pouvez retrouver l'affection, le dévouement de la France. M. Dufaure apparut à son tour: en le voyant, le Président fut complètement rassuré. Vous voilà, lui dit-il, vous, l'homme prudent par excellence; vous, dont je n'aurais jamais dû me séparer; vous qui m'auriez conservé la paix après laquelle je soupire, qui auriez tenu le pays dans des idées sagement républicaines. Ils m'ont trompé, vous le savez. Mais le peuple est bon, il oublie vite ses maux; pendant qu'il en est temps encore, vous allez me reformer un ministère républicain; vous y ferez entrer l'honnête et intelligent Léon Say; le brave et loyal amiral Pothuau; de Marcère; Jules Simon que j'ai si cruellement rudoyé.

Oui, Maréchal, c'est convenu, et tout ira bien, et vous allez entendre des cris d'enthousiasme d'un bout de la France à l'autre. M. Dufaure disparut. Puis le Maréchal s'endormit paisiblement, et comme M. Dufaure le lui avait dit, il entendit de tous côtés des voix qui criaient: Vive le Maréchal, vive la République, vive la France; il vit toutes les villes de France illuminées; puis de tous côtés arrivaient des députations chargées

de le féliciter, de le remercier d'avoir écouté la voix du peuple, puis à chaque instant, il recevait des adresses des moindres communes qui, trop éloignées pour venir en personne témoigner leur reconnaissance, lui envoyaient les vœux de longévité et de bonheur. Jamais le Maréchal ne se sentit plus heureux; sa tête était calme, sa respiration libre et paisible. — Quel bonheur, disait-il, de rendre un peuple heureux. Il s'éveilla doucement, le cœur plein de bons sentiments. Mais à peine avait-il jeté un regard autour de lui qu'il aperçut la figure grimaçante d'Albert de Broglie, qui lui cria: Maréchal, pas de faiblesse; un soldat ne doit jamais trembler; un chef d'Etat ne doit jamais céder; nous nous sommes tous dévoués pour vous; il faut résister, il faut, comme vous l'avez dit, aller jusqu'au bout. Et de nouveau l'esprit de Satan le domina. Il ne rêvait plus; il était bien éveillé, mais il n'était plus maître de lui, et comme un homme pris subitement d'un accès de fièvre chaude, il répétait sans cesse les paroles de Satan: ni transaction, ni conciliation.

Nous apprenons au dernier moment que, par décret du 13 décembre courant, un ministère républicain a été nommé; il est ainsi composé:

M. DUFAURE, justice, président du conseil.
M. DE MARCÈRE, intérieur.
M. WADDINGTON, affaires étrangères.
M. LÉON SAY, finances.
M. BARDOUX, instruction publique.
M. le général BOREL, guerre.
M. l'amiral POTHUAU, marine.
M. DE FREYCINET, travaux publics.
M. TEISSERENC DE BORT, commerce.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Police correctionnelle.

Audience du 12 décembre 1877.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— LÉDUR Marie-Françoise, 60 ans, femme de Pierre-Jean Debergue, journalière à Juville, commune d'Auvers; 10 jours de prison, 25 fr. d'amende et aux dépens, pour coups et blessures volontaires.

— GEORGES Marie-Marguerite, 30 ans, femme de Désiré Guyon, journalière à Maisie; 48 heures de prison et aux dépens; pour vol.

— BOISSIERE Jacques, 43 ans; — SÉNIS Henri-Louis, 48 ans; — POUPAUX Emilie-Rose, 46 ans, ouvrières de fabrique, demeurant tous trois à Saclay; 8 jours de prison chacun et solidairement aux dépens, pour outrage public à la pudeur.

* * Par décret du 8 décembre courant, M. GANIVET, procureur de la République à Bar-sur-Seine, a été nommé procureur de la République à Etampes.

Bal de bienfaisance.

* * Un bal par souscription aura lieu le 6 janvier prochain dans la salle du Théâtre d'Etampes.

Ce bal, organisé par les jeunes gens de la ville, est donné au profit des pauvres.

Le prix de la souscription est de 5 fr. — On peut se procurer des billets chez M. Buisson, rue de la Juiverie, n° 1.

Théâtre d'Etampes.

Soirée du 9 décembre 1877.

Le Barbier de Séville, comédie en quatre actes, de BEAUMARCHAIS. — Chez l'avocat, comédie en un acte, de P. FERNIER. — La Partie de piquet, comédie en un acte, de FODRINIER et MEYER.

La supplique qui terminait le compte-rendu de la dernière représentation a été prise en grande considération; les jeunes et intéressants artistes qui interprétaient l'autre soir la belle comédie d'Emile Augier, nous sont revenus dimanche dernier dans le chef-d'œuvre de Beaumarchais, et nous sommes en mesure d'affirmer que l'absence de M^{lle} Payolle n'avait pas d'autre cause que son service obligé au théâtre auquel elle a l'honneur d'appartenir; néanmoins nos jeunes comédiens purent constater que le rideau se levait devant une salle des mieux remplies: pas une loge vide, pas un fauteuil inoccupé! donc ils avaient conquis d'avance la confiance des Etampois! — Disons que cette confiance n'a pas été déçue. Le Barbier de Séville et les deux jolies comédies qui lui servaient de cadre ont été joués de manière à satisfaire les plus exigeants. Chaque artiste a un droit égal à la reconnaissance des spectateurs: Guity, Almaviva ou Charvereau; Blanche, Figaro ou le chetelier; Chamero, Basile ou M. Mercier, il existe chez tous un désir de bien faire qui trouve son élément dans l'amour de l'art auquel ils se destinent: ils ont quelque ressemblance avec ces enfants prodiges qui dépensent sans compter, témoins les doubles rôles qu'ils ont endossés et le nombre de pièces offertes au public, lequel — ceci soit dit sans mauvaise intention — eût préféré rentrer chez lui à minuit, malgré l'attrait justifié de « la Partie de piquet. » A propos de cette jolie comédie: ou nous nous trompons fort, ou le dénommé Vernay, qui jouait le rôle de « Raymond », n'était que le paravent d'un jeune pensionnaire que nous avons vu « rue de Richelieu; » en gens discrets nous l'applaudirons et lui conserverons l'incognito.

Nous prions nos lecteurs de nous pardonner le silence que nous devons garder, « par ordre », sur le nom de l'excellent comédien chargé du rôle de Bartholo, rôle qu'il a joué avec une supériorité que n'atteignent pas généralement les vieux artistes rompus à la scène.

Le paragraphe final de notre causerie appartient tout entier à M^{lle} Sisos: les deux allusions que nous avons eues de cette intéressante élève du Conservatoire, justifient pour tous le prix de comédie qui lui a été décerné aux examens de cette année. Son talent est multiple: « Colombe », dans *Amour et caprice*, nous la présente sous la forme de la soubrette, destinée à interpréter avec succès le répertoire de Marivaux; la modestie pleine de dignité qu'elle a montrée dans « Célie » de *l'Aventurière*, est la preuve qu'elle peut espérer, sans prétention, de rencontrer de bonnes inspirations dans le répertoire sérieux; enfin la jolie plaisance de *Chez l'avocat* peut être assurée de gagner tous les procès qu'elle intentera, s'il lui plaît de prendre pour juge le public étampois!

Le Barbier de Séville servit de spectacle d'inauguration du théâtre d'Etampes, le 2 mai 1852; M^{lle} Savary, élève d'un grand comédien dont la place est encore vacante à la Comédie-Française, comptait comme vous, Mademoiselle, à peine dix-huit ans! Comme vous, elle était une séduisante « Rosine », mais elle brilla, hélas! ce que brille un feu follet! Plus heureuse que la « Rosine de 1852 », nous espérons, le travail aidant, applaudir aux succès qui vous attendent, nous sommes persuadés, dans la grande Maison de Molière! D'ici-là, visitez-nous souvent et vous serez toujours la bienvenue.

VERSAILLES. — A l'occasion de l'Exposition de 1878, la ville de Versailles organise des tirs internationaux, dans le parc du château, près de la pièce d'eau des Suisses.

Cour d'Assises de Seine-et-Oise.

Présidence de M. le conseiller DE LABORIE.

Audience du mardi 13 novembre.

Détournements par un employé. Faux. — Gustave Magerl, né à Vienne (Autriche), le 3 décembre 1848, a travaillé jusqu'en 1872 dans une maison de banque de son pays, qui a donné sur lui les meilleurs renseignements. Au mois de novembre 1872, il entra, à Paris, dans la Banque de Paris et des Pays-Bas. D'abord simple employé au service de la correspondance, il fut nommé sous-chef de ce bureau en 1874, et chef de ce service l'année suivante. Ses appointements, d'abord fixés à 4,500 francs par an, atteignent, dans les derniers temps, avec les gratifications, 7,500 francs. Estimé de ses chefs, laborieux et paraissant d'une conduite régulière, il avait capté la confiance de tout le monde.

Cependant, dès le mois de janvier 1876, il avait commencé à commettre des détournements dissimulés par des altérations d'écritures si habilement combinées, que n'ayant, par la nature de ses fonctions, aucun manquement de fonds, il a pu jouir de l'impunité pendant plus d'une année et détourner des sommes qui se sont élevées à 550,000 francs, et le hasard seul a fait, au mois de janvier dernier, découvrir sa culpabilité.

Le 22 janvier dernier, pendant son absence, il était alors à Vienne, où il avait été envoyé par la Banque de Paris et des Pays-Bas, le directeur de cet établissement financier reçut de la Nord-Deutsche Bank de Hambourg une lettre annonçant qu'il manquait une page dans le compte semestriel du 31 décembre 1876, et renvoyant, pour le rectifier, ce compte incomplet. Le directeur, M. Sautter, remarqua avec étonnement que le compte était de la main de Magerl, quoique ce travail ne fût pas dans ses attributions. Le rapprochant alors du livre de la comptabilité centrale, il constata que le compte accusait, au profit de la Nord-Deutsche Bank, au 31 décembre 1876, un solde débiteur de 45,247 fr. 48 c., tandis que les livres la faisaient ressortir débitrice de 160,840 francs. Cette erreur considérable provenait de sommes d'argent retirées de la Banque de Paris au nom de la Nord-Deutsche Bank non reçues par cette dernière, et d'autres sorties de la Banque de Paris comme payées pour le compte de la banque allemande.

Rappelé à Paris par M. Sautter, Magerl fut arrêté le 27 janvier et fit des aveux complets, et la comptabilité fut soumise à une expertise.

Magerl, pour commettre ses détournements, avait recouru à deux sortes de procédés. Il recevait les lettres de crédit, préparait les quittances, les envoyait toutes à la caisse, puis payait directement. Il simulait de fausses dépêches, faisait des quittances sur des noms imaginaires et imaginait de fausses réponses, qu'il était censé adresser à un correspondant étranger; le caissier mettait les sommes demandées en billets, sous enveloppe, pour le compte de la maison de province qui semblait les demander, puis le caissier remettait ces paquets au garçon de bureau du service de la correspondance, qui, lui-même, les remettait à Magerl, son chef de service, et celui-ci prenait les sommes et supprimait la lettre d'envoi. Cela lui était d'autant plus facile que jamais le caissier ne redemandait à Magerl des justifications de l'envoi.

Pour dissimuler ces soustractions, Magerl avait alors recouru au faux; il altérait les copies de lettres, modifiait les comptes des clients, ajoutait de fausses mentions dans les correspondances, pour faire coïncider les balances de comptes et éviter les réclamations, et falsifiait les extraits de comptes qu'il adressait tous les six mois aux clients de la maison.

Magerl était vaniteux, jouait à la noblesse, entretenait une maîtresse et achetait beaucoup de bijoux. De plus, il jouait à la Bourse, et on a trouvé que sur les 550,000 francs par lui soustraits, 335,000 avaient été absorbés par le jeu.

Magerl, qui, au moment de son arrestation, habitait rue Taubout, à Paris, a été traduit à raison de ces faits devant la Cour d'assises de la Seine, qui l'a condamné à dix ans de réclusion, le jury ayant admis en sa faveur des circonstances atténuantes. Mais un des jurés de la session étant en faillite, l'arrêt de la Cour d'assises a été annulé par la Cour de cassation, sur le pourvoi formé d'office par le procureur général. C'est par suite de cette cassation que Magerl a été renvoyé devant le jury de Seine-et-Oise pour y être jugé de nouveau.

L'accusation a été soutenue par M. Rudelle, substitut de M. le procureur de la République, et la défense présentée par M^e Lachaud, avocat du barreau de Paris.

Le jury ayant rendu un verdict affirmatif sur les deux questions de détournements par un employé et de faux en écritures privées, tempéré par l'admission de circonstances atténuantes, la Cour a condamné Magerl à la même peine que celle déjà prononcée contre lui, c'est-à-dire dix ans de réclusion.

Audience du mercredi 14 novembre 1877.

PREMIÈRE AFFAIRE. — Vol avec fausse clé dans une maison habitée. Attentat à la pudeur. — Pierre-Philippe Rollan, âgé de cinquante-quatre ans, brocanteur à Paris, comparait devant le jury sous l'accusation d'attentat à la pudeur sur une jeune fille de moins de treize ans, de vol commis à l'aide de fausse clé dans une maison habitée, et de rupture de ban.

Le siège du ministère public est occupé par M. Buscho, juge suppléant, attaché au parquet de M. le procureur de la République, et M^e Guillaud, avocat du barreau de Versailles, est assis au banc de la défense.

Sur le réquisitoire du ministère public, les débats ont eu lieu à huis clos.

Après les débats, les portes sont de nouveau ouvertes au public, et M. le président fait le résumé de l'affaire. D'après le résumé, nous apprenons que Rollan a déjà subi huit condamnations sous différents noms, et, à la suite de l'une d'elles, mis sous la surveillance de la haute police pendant cinq ans; qu'en 1875, alors qu'il était

renvoyé devant la cour d'assises de la Seine, pour attentat à la pudeur, il fut, à la suite de quelques indices d'exaltation maniaque, transféré à l'asile de la Ville-Evrard, d'où il s'est évadé le 3 octobre de l'année dernière. Qu'enfin, il a été arrêté le 7 mars dernier, au moment où il commettait un vol avec une fausse clé, dans une maison du passage Bouchardy, à Paris; que l'accusé simule aujourd'hui la folie, mais que d'après les médecins qui l'ont examiné, s'il a, il est vrai, perdu la mémoire et s'il est quelquefois sous l'influence d'accès alcooliques, il doit être cependant tenu pour responsable de ses actes.

Rollan a été condamné à dix ans de réclusion et placé pendant dix ans sous la surveillance de la haute police.

DEUXIÈME AFFAIRE. — Faux. — La nommée Sidonie-Marie Cordier, femme Petit, âgée de quarante-neuf ans, est accusée de faux en écritures privées, commis dans les circonstances suivantes:

L'accusée a abandonné son mari et sa fille pour se livrer au désordre, son inconduite a motivé un jugement de séparation de corps prononcé contre elle en 1865. Après plusieurs années d'une vie aventureuse, elle devint la maîtresse d'un sieur Fouquet, voyageur de commerce. A partir de 1870, elle vécut maritalement avec lui et passait pour être sa femme légitime.

Aux prises avec des besoins d'argent, la femme Petit emprunta, au mois de mars 1877, une somme de 500 fr. à la dame veuve d'Hardiville, chez laquelle elle avait travaillé en journée comme couturière. Cette dame qui, croyant l'accusée mariée au sieur Fouquet, exigea une reconnaissance signée de ce dernier, la femme Petit rédigea un reçu au bas duquel elle apposa, à l'insu de son amant, la fausse signature L. Petit-Fouquet, et elle l'apporta à la dame d'Hardiville.

Diverses circonstances éveillèrent les soupçons de cette dame; elle parvint à se procurer la véritable signature du sieur Fouquet, et elle constata qu'elle ne ressemblait pas à la signature mise au bas de la reconnaissance qui lui avait été remise; elle apprit aussi que l'accusée avait mis en circulation des billets portant la signature d'Hardiville, qui ne pouvait être que contrefaite et se décida à porter plainte.

La femme Petit a fait des aveux complets, elle a reconnu qu'elle avait fabriqué la fausse signature L. Petit-Fouquet au bas du titre de 500 francs, et qu'elle avait également mis la fausse signature M. A. d'Hardiville au bas de trois billets à ordre, l'un de 50 francs, les deux autres de 100 francs chacun, qu'elle avait ensuite fait escompter par le patron de son amant.

L'accusée prétend qu'elle avait l'intention de retirer le billet faux avant l'échéance; et, en effet, elle a payé et a annulé le premier billet. Mais ce moyen de défense ne saurait faire disparaître la culpabilité de la femme Petit.

L'accusation, soutenue par M. Busche, juge suppléant, a été combattue par M^e Thiroux, avocat du barreau de Paris.

Déclarée coupable avec admission de circonstances atténuantes en sa faveur, l'accusée a été condamnée à deux ans de prison et 100 francs d'amende.

Faits divers.

— On annonce que la franchise postale vient d'être accordée à toutes les correspondances de service échangées entre les officiers de l'armée territoriale.

— Le bénéfice des délais de grâce accordés aux hommes de l'armée de terre faisant partie des classes 1867, 1868, 1869 qui, fixés à l'étranger, n'ont pas encore régularisé leur situation, est étendu aux hommes de l'armée de mer.

Ce n'est qu'à compter du 1^{er} janvier 1878 que les réservistes des classes 1868 et 1869, résidant à l'étranger et n'ayant point répondu à l'appel, seront poursuivis comme insoumis.

Aucune décision spéciale n'est nécessaire à l'égard des hommes de la classe 1867 qui ont servi dans la marine, les réservistes de cette classe n'ayant pas été appelés avant leur passage dans l'armée territoriale, à faire une période d'exercices.

Le mariage des militaires. — On sait que l'article 44 de la loi du 27 juillet 1872 dispose (paragraphe 1^{er}), que les hommes en disponibilité de l'armée active et les hommes de la réserve peuvent se marier sans autorisation.

Le ministre de la guerre vient de décider que cette faculté serait étendue aux militaires de l'armée de terre envoyés en congé en attendant l'époque de leur passage dans la réserve. En portant cette décision à la connaissance des corps d'armée, M. le général de Rochebelle leur fait remarquer que les militaires dont il s'agit ne sauraient d'ailleurs, dans aucun cas, se prévaloir de leur position d'hommes mariés pour se soustraire à leurs obligations militaires.

Chronique agricole.

Les produits agricoles en 1877.

Un des ouvrages qui ont eu le plus de succès mérité en agriculture, est sans contredit le livre de M. Léonce de Laverne, intitulé: *L'Economie rurale de la France* (1). Avant cet excellent travail, il était extrêmement difficile d'avoir des renseignements précis sur la situation économique de nos régions agricoles. M. Léonce de Laverne a su non-seulement établir la statistique de notre pays, mais il l'a animée de peintures, de faits historiques, de déductions économiques et philosophiques. Aussi bien son livre est-il très-intéressant, la forme n'est pas moins bonne que le fond, et il est arrivé en peu de temps à sa quatrième édition.

Nous trouvons dans cette nouvelle édition un chapitre qui ne peut manquer d'exciter l'attention. Il est intitulé: les produits agricoles en 1877.

On manque toujours, dit l'auteur, de statistiques assez précises pour constater avec quelque certitude le mouvement de l'agriculture. Quelques chiffres sommaires peuvent seuls servir à mesurer approximativement les progrès accomplis. J'évaluais, il y a environ vingt-cinq ans, d'après les documents officiels du temps, la production annuelle de froment à 70 millions d'hectolitres, semence déduite. Aujourd'hui un tableau récemment publié par le gouvernement la porte à 80 millions d'hectolitres, semence déduite, pour 1876. Augmentation en vingt-cinq ans: 10 millions d'hectolitres. Dans les vingt-cinq ans qui ont précédé, en 1851, l'accroissement avait été de 20 millions d'hectolitres. En même temps j'avais évalué à 16 fr. l'hectolitre le prix rural du froment. Aujourd'hui, grâce à la facilité crois-

sante des transports, je crois pouvoir le porter à 18 fr., ce qui permet d'établir le tableau suivant :

1850. 78 millions d'hectolitres à 16 fr. 1.120 millions.
1876. 80 — à 18 fr. 1.440 —

Les grains inférieurs comme le seigle, ont perdu en partie ce qu'a gagné le froment.

Une véritable révolution s'est faite dans la production du vin, c'est là surtout que s'est fait sentir la puissance du débouché. En 1850, une grande partie de nos vins n'avait que peu de valeur, faute de moyens économiques de communication.

Depuis que les chemins de fer pénètrent à peu près partout, le prix des vins a monté et par suite la production. On évaluait, en 1850, la production à 40 millions d'hectolitres et le prix à 12 fr. 50 c., total 500 millions de francs. Aujourd'hui, le prix moyen n'est pas au-dessous de 20 fr. l'hectolitre et la production moyenne s'élève à 50 millions d'hectolitres, total un milliard. Le revenu en vin a doublé.

Il s'en faut beaucoup qu'on ait obtenu un aussi bon résultat pour la viande : le prix a cependant monté pour la viande comme pour le vin, mais cet encouragement n'a pas suffi à cause des difficultés particulières que présente l'extension des cultures destinées à nourrir le bétail. D'après les statistiques, le nombre des animaux de boucherie a plutôt diminué qu'augmenté.

Tout ce qu'on peut accorder, c'est que la production est restée stationnaire.

Le supplément de consommation devenu nécessaire a été fourni par l'importation, qui a pris des proportions considérables. Le revenu en bétail a néanmoins monté de 50 pour 100 à cause de la différence des prix.

Le lait a dû s'accroître dans la même proportion que le vin. La consommation du beurre s'est généralisée, et l'exportation en Angleterre a ouvert un débouché dont profite surtout la Normandie. La betterave a fait des progrès énormes ; cette riche culture semble avoir atteint sa limite, car les débouchés commencent à lui manquer. Les oléagineux et les textiles ont plutôt reculé. La soie et la garance ne se relèvent pas.

Somme toute, la valeur totale des produits ruraux qui était de cinq milliards, il y a vingt-cinq ans, peut être aujourd'hui portée à sept milliards et demi malgré la séparation de l'Alsace et de la Lorraine, mais la hausse du prix est pour beaucoup dans ce gain. Cette hausse est due à deux principaux facteurs : les chemins de fer et les chemins vicinaux.

En 1850, les chemins de fer n'étaient en quelque sorte qu'à leur début, surtout dans les trois quarts du territoire. La France est un des pays du monde où l'exécution des chemins de fer a marché le moins vite à cause des circonstances contraires, tant politiques qu'économiques. Nous avons pu, cependant, avec de grands efforts, étendre efficacement notre réseau pour que l'effet se soit fait sentir, quoique nous soyons encore loin du moment où toutes les parties du territoire seront également desservies.

Voici le tableau des chemins de fer ouverts depuis 1859, point de départ indiqué dans le texte, avec leur division par régions :

	1 ^{er} janv. 1859	1 ^{er} janv. 1876
Nord-Ouest.....	2.514.030 ^m	5.055.123 ^m
Nord-Est.....	2.049.285	3.299.286
Ouest.....	1.084.015	3.139.316
Sud-Est.....	1.463.286	2.972.979
Sud-Ouest.....	995.996	2.588.000
Centre.....	719.966	2.423.962
Nouveaux départements.....	»	277.396
Chemins de fer d'intérêt local.....	»	2.010.000

Voici, pour le département de Seine-et-Oise, quel a été l'accroissement du réseau ferré :

En janvier 1859, il comptait 322.601 mètres.
En janvier 1876, — 535.849 —

Mais ce qui a été vraiment admirable, et ce qui donne pour l'avenir des gages certains de prospérité, c'est le développement des chemins vicinaux ; rien n'a pu l'arrêter :

Voici l'état des chemins vicinaux de toute catégorie au 1^{er} janvier 1875, le dernier qui soit officiellement connu :

A l'état d'entretien.....	363.000 kilomètres.
En construction.....	32.000 —
En lacune.....	163.000 —
Total.....	558.000 kilomètres.

Il est probable qu'en ce moment la France jouit de 400.000 kilomètres de chemins vicinaux à l'état d'entretien. Et le mouvement donné ne se ralentit pas : dans peu d'années, nous en aurons plus de 500.000 kilomètres ; aucune partie du territoire ne sera privée de ce puissant instrument de richesse et de civilisation.
(Libéral de Seine-et-Oise.)

(1) 1 vol. in-18, chez Guillaumin, rue Richelieu, 14. Prix 3 fr. 50 c.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 6,600 fr., versés par 41 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 5,646 fr. 60 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 4,380 fr., versés par 17 déposants dont 4 nouveaux. Il a été remboursé 1,350 fr.

Les recettes de la succursale de Méryville ont été de 3,350 fr., versés par 44 déposants dont 6 nouveaux. Il a été remboursé 400 fr.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 2,214 fr., versés par 17 déposants dont 4 nouveaux. Il a été remboursé 997 fr. 50 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 4,394 fr., versés par 12 déposants dont 1 nouveau.

Objets trouvés.

Il a été trouvé, on ne peut préciser l'époque, une paire de passoirs à thé en orfèvrerie Christofle ; la personne qui a perdu ces objets peut les réclamer au bureau de police, où ils sont déposés.

LOUIS LÉVY

DENTISTE

61, rue du Faubourg-Saint-Martin, PARIS.

Dentiste des Sociétés municipales de secours mutuels des quartiers Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, de la Société de l'Union des employés du commerce et de l'industrie du département de la Seine, etc., etc.

M. LÉVY recevra, 24, rue de la Juiverie, maison du Café de la Paix, les Samedis 5 et Dimanches 6 Janvier 1878.

Il recevra régulièrement le premier samedi et le lendemain dimanche de chaque mois.

Les personnes qui désirent recevoir à leur domicile les soins de sa profession, sont priées de se faire inscrire d'avance à l'adresse ci-dessus ou de l'aviser directement à son domicile à Paris.

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRE

On trouvera un **Avantage sur Paris**

de 10 à 30 pour 100,

en s'adressant à la Maison

HÉBERT

Place du Marché-Notre Dame, à Etampes.

Très beau choix de Bijoux nouveaux en tous genres, grande variété de chaînes en or (depuis 38^{fr}), à glands et à coulants et ligas avec médaillons, 200 modèles de Bagues massives en or de toutes forces et toutes grandeurs dep. 5^{fr}. Porte-bonheurs en or dep. 20^{fr}. Colliers et Pendants de cou or dep. 12^{fr}. Médaillons or dep. 6^{fr}. Croix or dep. 3^{fr}.

Alliances et Orfèvrerie argent vendues au poids, Orfèvrerie argentée de Christofle, et autres, à prix réduits. Assortiment de petites pièces d'Orfèvrerie en argent et en argenté pour cadeaux. Ronds de serviettes argent dep. 6^{fr}. Timbales argent dep. 12^{fr}. Services à découper argent dep. 15^{fr}. Manches à gigot argent dep. 12^{fr}. Cuillers à café argent dep. 24^{fr} la 1/2 douzaine.

Théières et Porte mines anglais.

Grand assortiment de Montres or et argent avec et sans remontoir (article spécial perfectionné et repassé par HÉBERT, breveté). Remontoir mi-chronomètre, à ancre, spirale Bréguet, balancier compensateur, 19 rubis, garanti 10 ans, avec ressort anglais, en "best tempered steel", établi à 25 0/0 au-dessous des prix de Paris.

Remontoirs ou cuvettes or dep. 135^{fr}. Montres or à cylindre dep. 60^{fr}. Bonnes petites Montres d'occasion garanties 1 an 6^{fr} 50. Candelabres dep. 20 la paire. Flambeaux argentés sur cuivre dep. 5^{fr} la paire. Pendules dorées dep. 35^{fr}. Pendules marbre dep. 45^{fr}. — Les Pendules sont toutes à sonnerie garanties 10 ans et les Montres avec ressorts anglais garanties de 2 à 10 ans.

Montures de bagues et de boutons d'oreilles toutes prêtes pour diamants. Dés en argent dep. 1^{fr} 50.

Placement solide et avantageux.

La Recette particulière prévient le public qu'elle dispose en ce moment d'**Obligations** du Crédit foncier de France, de 500 francs 5 0/0, produisant, impôts déduits, un intérêt de 24 fr. 24 c., au prix de 500 fr.

M. Robert BENSUSAN, dentiste de Paris, continue de venir tous les samedis à Etampes, consultations à l'hôtel du Grand-Courrier. 12-7

M. H. JACOB, facteur et accordeur de pianos, 42, rue des Petites-Ecuries, Paris, est en ce moment à Etampes : il y vient depuis dix-huit ans et depuis dix ans régulièrement chaque deux mois. — Les personnes non abonnées sont priées d'écrire : chez M. CLICHY, hôtel du Grand-Courrier, à Etampes.

On demande un **Apprenti** à l'imprimerie.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 7 Décembre. — **HERVET** Madeleine-Blanche Honorine, rue du Perray, 60. — **PESTY** Paul-Alphonse, rue du Perray, 43. — **POISSON** Madeleine-Marguerite, rue Darnatal, 7. — **DUCCOUR** Gabriel-Paulin, rue Saint-Jacques, 68. — **MICHEL** Edmond-Jules, rue Saint-Jacques, 435. — **VIOLU** Berthe-Alice, rue du Faubourg-Evezard, 9 bis. — **LARNICOL** Marie, rue Basse-de-la-Foulerie, 38. — **MINGAT** Jeanne-Marie-Clotilde, rue Saint-Jacques, 43.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1^o **NOLIN** Edouard-Alexandre, 21 ans, sans profession, place Charont, 3, à Versailles, et de droit à Etampes, rue de l'Hôtel-de-Ville, 40 ; et 2^o **BEAUGÉ** Céline-Joséphine, 19 ans, sans profession, rue de la Paroisse, 104, à Versailles.

2^o **PERDRIGER** Auguste-Désiré, garçon boucher, cours de Vincennes, 24, à Paris, et de droit à Etampes, rue Saint-Jacques, 125 ; et 3^o **JEANDARME** Pauline, sans profession, rue de Lagny, 2, à Paris.

3^o **GIRARD** Eugène, 33 ans, employé au chemin de fer, carrefour du Pont-Doré, 8 ; et 4^o **VILLEAU** Alphonse-Héloïse-Zélie, 23 ans, domestique, rue Evezard.

DÉCÈS.

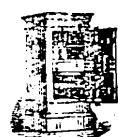
Du 12 Décembre. — **REMOND** Pierre-Gabriel, 60 ans, propriétaire, faubourg Evezard, 27.

Pour les articles et faits non signés : **AGC. ALLIEX**.

Je, soussigné, médecin des Hôpitaux de Moscou, chevalier de Saint-Stanislas, certifie que 67 malades, atteints de névralgies faciales, de migraines et de maux de dents, ont été immédiatement soulagés par l'Anti-névralgique russe, l'*Anisine-Marc*.

Dr **EUGENHOLD**.

L'*Anisine-Marc* se trouve dans toutes les bonnes pharmacies de France. Prix : 5 fr. et 5 fr. 50 franco. S'adresser à **M. JOCHELSON** et C^e, 39, rue Richer, à Paris.



Contre le **VOL** et le **FEU**
127, boulevard Sébastopol, Paris,
ci-devant 119, même boulevard.

Nous recommandons spécialement la maison **DELARUE**, ingénieur-mécanicien, fabricant de *Coffres-forts tout en fer*. Seule maison honorée de 25 médailles et de plusieurs diplômes d'honneur pour la supériorité de sa fabrication. Cette maison garantit ses caisses *incombustibles* et surtout *incrochetable*, ainsi qu'il a été constaté par grand nombre de certificats. — 127, boulevard Sébastopol, Paris, ci-devant 119, même boulevard. — Envoi franco d'albums. La maison offre à tous ses clients 90 jours et le franco d'emballage. 6-6

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'*Antigoutteux Soube* (Sirop végétal spécial autorisé contre la Goutte et les Rhumatismes) aigus ou Chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Écliquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. Sous-dépôts dans les pharmacies.

Dépôt à Etampes, chez **M. LEPROUST**, pharmacien, rue Saint-Jacques. 52-35

Il serait difficile, croyons-nous, de voir un succès plus complet que celui qu'a obtenu cette année le **Musée des Familles**. Nous n'entendons pas parler seulement du succès matériel, mais d'un autre d'un ordre plus élevé et supérieur. Nous voulons parler des hommages de popularité, des constatations d'estime, qu'il a reçus de tous les côtés. L'administration de la *Bibliothèque nationale* fait un rapport sur l'état de cette immense collection et sur le nombre des travailleurs qui l'ont consultée ; aussitôt elle établit que le recueil littéraire le plus demandé est le **Musée des Familles**. Les chefs de corps font de leur côté un compte rendu de la situation des *Bibliothèques militaires*, leur premier soin est de dire que l'ouvrage le plus lu est le **Musée des Familles**. Les divers ministères qui veulent étendre l'instruction et la moralisation dans les établissements auxquels ils président, la *Ville de Paris*, si attentive au développement de ses écoles, font un appel incessant au **Musée des Familles**.

Noble succès que confirme encore la prédilection qu'accorde à ce charmant et solide recueil la sollicitude attentive, scrupuleuse, de toutes les mères, gardiennes des mœurs de la jeune génération qu'elles élèvent. Que dire après cela, quels encouragements donner à l'habile direction de cette revue, à ses collaborateurs, à ses excellents dessinateurs, et comment ne pas se féliciter de la fortune d'un journal qui sait plaire, attirer à lui, en se tenant en dehors et au-dessus des partis qui divisent la France.

Ce n'est donc pas une réclame que nous faisons aujourd'hui, mais un vœu que nous formons, celui de voir le **Musée des Familles** étendre encore son action, pénétrer plus avant dans les masses, et rester l'hôte, chaque mois attendu, des foyers où vit le culte des bonnes mœurs et d'une instruction féconde.

De **LESTANG**.

(Voir aux annonces.)

LE MOUVEMENT FINANCIER 2^e par an.

Le plus complet des journaux financiers, **Le Seul** qui donne chaque semaine la cote comparée et rectifiée.

1^{er} Fr. de toutes les Valeurs en Banque cotées et non cotées, indique les meilleurs arbitrages et les meilleurs placements.

Prime unique : une fois par mois N^o supplémentaire contenant la liste complète de tous les tirages du mois de toutes les valeurs françaises et étrangères à lots ou sans lots. Ordres de Bourse. — Prêts sur Titres.

Abonnements, 33, r. Vivienne, Paris. Bon de poste ou timbre-p.

Un JOURNAL FINANCIER pour RIEN

4^e Fr. La Situation, le meilleur guide des Capitains et le Journal financier le plus influent, le plus consulté et le plus répandu coûte 4 fr. et donne à ses abonnés : 1^o Un abonnement gratuit à tous les tirages français et étrangers, Valeurs à lots ou sans lots.

2^o Une prime gratuite de 3 fr. de Livres à choisir dans le catalogue général de la maison Hachette. Envoi franco.

Par ses renseignements précis sur toutes les Valeurs et surtout par ses Arbitrages, la Situation est le Journal indispensable à tous Porteurs de Titres.

Ordres de Bourse. — Prêts sur Titres. On s'abonne à Paris, 33, rue Vivienne, par mandat ou timbres-poste.

L'ALMANACH GRESSENT pour 1878 est mis en vente ; il contient les nouveautés de l'année et les expériences faites en arboriculture et potager moderne aux jardins-écoles de Sannois ; une étude complète sur la création des jardins d'agrément, la culture des fleurs, etc.

Prix : 50 cent. franco par la poste, contre timbres adressés à **M. GRESSENT**, professeur d'arboriculture à Sannois (Seine-et-Oise).

PHOTOGRAPHIE RICHOU

A ÉTAMPES, RUE DAMOISE

Photochromie, Nouveau procédé inaltérable. SPÉCIALITÉ DE CARTES ÉMAILLÉES.

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux **PUBLIÉS** au chef-lieu de l'arrondissement.

JOURNAL JUDICIAIRE

DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES.

(66^{me} Année.)

(1) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ÉTAMPES.

Faillite DORÉ.

DÉCLARATION.

Le sieur **FRANÇOIS DORÉ**, marchand de vins à Bono-Bonnevaux, a été déclaré en état de faillite par jugement du Tribunal de commerce d'Etampes, du trente-un juillet mil huit cent soixante-dix-sept.

La cessation des paiements a été fixée provisoirement au seize février précédent.

Ont été nommés :

Juge-commissaire, **M. DEPAUL**, juge suppléant ; Syndic provisoire, **M. CHENU**, avoué.

Le Greffier en chef du Tribunal, **AD. MALON**.

(2) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ÉTAMPES.

Faillite GUÉRIN.

CONCORDAT OU UNION.

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur **Cyprien GUÉRIN**, marchand vannier à Milly, qui ont fait vérifier leurs créances et les ont affirmées, sont invités à se trouver au Palais-de-Justice, à Etampes, le **Jeu**di vingt sept Décembre mil huit cent soixante-dix-sept, neuf heures du matin, soit en personne, soit par fondé de pouvoirs, pour délibérer, soit sur la formation d'un concordat, soit sur un contrat d'union, conformément aux dispositions des articles 504 et 529 du Code de commerce.

Le Greffier en chef du Tribunal, **AD. MALON**.

(3) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ÉTAMPES.

Faillite FAURE.

CONCORDAT OU UNION.

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur **PIERRE FAURE**, ancien épicer marchand de vins à Moigny, qui ont fait vérifier leurs créances et les ont affirmées, sont invités à se trouver au Palais-de-Justice, à Etampes, le **Jeu**di vingt sept Décembre mil huit cent soixante-dix-sept, dix heures du matin, soit en personne, soit par fondé de pouvoirs, pour délibérer, soit sur la formation d'un concordat, soit sur un contrat d'union, conformément aux dispositions des articles 504 et 529 du Code de commerce.

Le Greffier en chef du Tribunal, **AD. MALON**.

(4) Etude de **M^e BREUIL**, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 50.

Assistance judiciaire du 1^{er} octobre 1877.

JUGEMENT

DE

SÉPARATION DE BIENS.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le quatre décembre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré,

Il appert :

Que Madame **Idalie-Adélaïde HENRIET**, sans profession, épouse de **M. Michel-Aimé BOUGIS de COURTEILLES**, avec lequel elle demeure à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 32, a été séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié sincère.

A Etampes, le dix décembre mil huit cent soixante-dix-sept.

Signé, **L. BREUIL**.

(5) Etude de **M^e CHENU**, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 100.

VENTE

SUR LICITATION,

Entre **Majeurs et Mineurs**,

EN LA MAIRIE DE LA FERTÉ-ALAIS,

Par le ministère de **M^e BOUILLOUX-LAFONT**,

Notaire audit lieu, commis à cet effet,

DE

DEUX MAISONS BOURGEOISES

Avec

SAISANCES ET DÉPENDANCES,

Sises à La Ferté-Alais,

EN DEUX LOTS.

L'adjudication aura lieu le **Dimanche 6 Janvier** mil huit cent soixante-dix-huit, **Heure de midi**.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que :

En exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le vingt novembre mil huit cent soixante-dix-sept ;

Et aux requête, poursuite et diligence de Madame **Céline Victoire-Angélique-Esther MAYEUX**, veuve de **M. Pierre Frédéric DUCHESNE**, ladite dame propriétaire, demeurant à La Ferté-Alais ;

Ayant pour avoué constitué **M^e CHENU**, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 100 ;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1^o Madame **Adélaïde-Léonie Duchesne**, épouse de **M. Albert-Désiré Pallier**, employé, avec lequel elle demeure à Paris, boulevard de Reuilly, numéro 29, ladite dame encore mineure mais émancipée par mariage, et de **M. Pallier**, sus-nommé, tant pour assister et autoriser la dame son épouse, que comme curateur à son émancipation ;

2^o **M. Désiré-Louis Joseph Dassonneville**, rentier, demeurant à La Ferté-Alais ;

« Au nom et comme tuteur *ad hoc* du mineur « **Emile-Edouard Duchesne**, enfant issu du mariage de feu **M. Pierre Frédéric Duchesne** et « de Madame **Céline-Victoire-Angélique-Esther** « **Mayeux**, restée sa veuve.

Ayant pour avoué **M^e Breuil**, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 50 ;

Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de **M. Edouard Jandelle**, vérificateur, demeurant à Paris, boulevard Richard-Lenoir, numéro 83 bis ;

« Au nom et comme subrogé-tuteur *ad hoc* « du mineur **Duchesne**, sus-nommé. »

Il sera procédé, le **Dimanche six Janvier** mil huit cent soixante-dix-huit, heure de midi, en la Mairie de La Ferté-Alais, par le ministère de **M^e Bouilloux-Lafont**, notaire audit lieu, commis à cet effet, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

P

Deuxième lot.

Une autre MAISON BOURGEOISE sise à La Ferté-Alais, rue du Haut-Pavé, formant l'encoignure de la ruelle Saint-Pierre, et se composant :

D'un rez-de-chaussée distribué en quatre pièces dont une cuisine et une salle à manger ;

Et d'un premier étage distribué en salon, trois chambres à coucher et un cabinet de toilette.

Petites pièces en mansardes au-dessus, grenier à côté.

Cave sous la salle à manger et la cuisine.

Jardin derrière ladite maison, dans lequel existent puits, bûcher, buanderie et cabinet d'aisances.

Le tout, clos de murs, tient par devant à la rue du Haut-Pavé, par derrière M. Sorus, d'un côté M. Bertholet, d'autre côté la ruelle Saint-Pierre.

Sur la mise à prix de 5.000 fr.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant sous-signé.

A Etampes, le huit décembre mil huit cent soixante-dix-sept.

Pour original :

Signé, CHENU.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M. CHENU, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 400 ;

En celle de M. BREUIL, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50.

A La Ferté-Alais,

En l'étude de M. BOULLOUX-LAFONT, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

Et sur les lieux, pour visiter les immeubles.

En marge est écrit : Enregistré à Etampes, le huit décembre mil huit cent soixante-dix-sept, folio 63 verso, case 4. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime compris.

Signé, DELZANGLES.

MAIRIE DE DOURDAN

(Seine-et-Oise.)

Le Dimanche vingt-trois Décembre mil huit cent soixante-dix-sept, à deux heures de relevée, aura lieu, à la Mairie, l'adjudication des Droits de place aux foires et marchés de cette ville, pour cinq années à partir du premier janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

Le cahier des charges et le tarif des droits sont déposés à la Mairie où chacun peut en prendre connaissance.

Pour avis :

L'Adjoint f. f. de Maire de Dourdan,

2-1

THURET.

Etude de M. ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

VENTE MOBILIÈRE

A ÉTAMPES, SALLE TIVOLI,

Le Mercredi 19 Décembre 1877, à midi,

Par le ministère de M. ROBERT,

Commissaire-priseur à Etampes.

Consistent en :

Plusieurs Couchettes, Lits de fer, Literie, Rideaux, Armoires, Commodes, Secrétaires, Tables, Fauteuils, Chaises, Tabourets, 2 Pianos carrés, Glaces, Tableaux, Livres ; Brouettes ; Couverts en ruolz ; Ustensiles de cuisine, Vaisselle et autres objets.

AU COMPTANT.

Dix centimes par franc en sus des prix d'adjudication.

Etude de M. RENO, notaire à Châteaudun (Eure-et-Loir).

FERME DE LA BOURDINIÈRE

A 8 kilom. de Châteaudun,

A LOUER

Pour le 1^{er} Novembre 1878.

Cette Ferme, bien bâtie, contient 90 hectares très-agglomérés, en très bon état de culture.

S'adresser à M. le marquis d'ARGENT, au château de Bouville par Cloyes, ou à M. RENO, notaire à Châteaudun.

Abattoir d'Etampes.

NOMBRE par espèces des bestiaux tués à l'abattoir par les bouchers et charcutiers de la ville, du 6 décembre au 12 inclus.

NOMS des Bouchers et Charcutiers.	Taureaux.	Boeufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Porcs.	TOTAL.
Boulland-Boulland.	2	1	6	18	26		26
Constancien Raphaël.	1	1	1	11	2	19	19
Baudet.	1	1	1	3	1	6	6
Rotier.	1	1	1	4	1	5	5
Gauché.	1	1	5	9	15		15
Brossonnot-Lesage.	1	1	1	3	5		5
Brossonnot-Brosson.	1	1	1	3	5		5
Marchon.	1	1	1	3	10		10
Hautefeuille.	1	1	1	3	13		13
Gillot.	1	1	1	3	5		5
V. Chevallier-Nabot.	1	1	1	3	1	6	6
Gaurat.					5	5	5
Lebrun.					2	2	2
Boulland Alexandre.					3	3	3
Genty.					3	3	3
TOTAUX.	7	5	27	71	18	128	128

Certifié par le Préposé en chef de l'Octroi, NARGASSIES.

Etude de M. PIGELET, notaire à Orléans.

A LOUER

Pour entrer en jouissance par les guérets de 1880,

FERME

Située à Orlu, canton d'Amboise,

(Eure-et-Loir)

COMPRENANT

BATIMENTS, JARDIN, TAILLIS ET TERRES

95 Hectares.

S'adresser à M. PIGELET, notaire à Orléans, rue d'Escars.

Etude de M. PASQUET, notaire à Chalo-St-Mard.

ATTIRAIL DE CULTURE

ET

OBJETS DE MÉNAGE

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

A MOULINEUX, COMMUNE DE CHALOU, EN LA DEMEURE

DE M. ET M^{me} IMBAULT-BROSSET,

Par le ministère de M. LAURENS, notaire à Angerville,

En présence de M. PASQUET,

Notaire à Chalo-St-Mard,

Le lendemain de Noël, Mercredi 26 Décembre 1877, à midi précis.

PRINCIPAUX OBJETS A VENDRE :

3 Chevaux — 2 Vaches — 4 Porcs gras — 2 grandes Voitures — 2 Carrioles à ressorts — 1 Charrue — Herse — Harnais — Pelles — Fourches — Crochets — Bascule — Cribles et Vans — 1 Coupe-betteraves — bon Farinier — Huches — Tables — Commodes — Chaises — Lits de plume et Couvertures — Baratte — Seaux — Marmites — Chaudières, et autres objets.

SIX MOIS DE CRÉDIT.

10 pour 100 en sus des enchères.

HERNIES La CURE RADICALE de cette infirmité si dange-reuse et si gênante est aujourd'hui un fait acquis. Parmi les divers traitements employés pour guérir cette cruelle affection, il n'en est pas de plus simple ni d'aussi efficace que celui de feu M. Pierre Simon, dont l'ouvrage spécial sur les Hernies, recommandé par les docteurs les plus éminents, a été approuvé par l'Académie de médecine et dont la méthode est aujourd'hui en la possession de ses gendres, élèves et successeurs, M. M. BÉZON et BÉCHAMPE, à Saumur (Maine-et-Loire). Une notice contenant la preuve de nombreuses guérisons sera envoyée franco à toute personne en faisant la demande par lettre affranchie.

CHARBON DE TERRE

J. ROUSSEAU ET E. MAYENCE

A Gosselies-Courcelles près Charleroi (Belgique).

Prix du wagon de 10.000 kil., rendu aux gares d'Etampes et environs.

Grosse Houille 1/2 grasse supérieure, de Charleroi.	120 fr.
Grosse Houille 1/2 grasse, 2 ^e qualité.	100
Gailloterie 1/2 grasse, de Charleroi.	100
Gailloterie 1/2 grasse, 2 ^e qualité.	380

Ces charbons sont les plus estimés pour les foyers domestiques.

Pour le commerce et l'industrie, il est accordé des remises suivant l'importance des besoins.

Charbons de toute nature. — Conditions de paiement à fixer.

Affranchissement pour la Belgique par timbre de 30 centimes.

BUREAUX: RUE SAINT-ROCH, 29.

15^e ANNÉE. 1878

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois, avec dix à quinze magnifiques gravures inédites : un splendide vol. par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Berthoud, Comettant, Deslys, R. de Navery, Verne, etc. Illustrations par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Janniot, Lix, Marin, etc. — Le volume de 1877 (44^e année de la collection) est en vente.

COLLECTION : les 30 premiers volumes, chacun, Paris, 1 franc, port en sus ; les volumes suivants, 34 à 42, Paris, 6 francs, et 7 francs 50. Les volumes 43 et 44, Paris, 7 francs ; Départements, 8 fr. 50 (franco).

Envoi d'un numéro spécimen contre 50 centimes en timbres-poste.

COMPLÉMENT FACULTATIF du MUSÉE.

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries coloriées, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnées en broderie. — Paris, 7 fr. par an ; départements (franco), 8 fr. 50 c. ; avec le MUSÉE, 13 fr. et 16 fr.

MODES VRAIES — TRAVAIL EN FAMILLE

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries coloriées, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnées en broderie. — Paris, 7 fr. par an ; départements (franco), 8 fr. 50 c. ; avec le MUSÉE, 13 fr. et 16 fr.

AN^c Mon MERCIER, LITZELMANN & THUILLIER

s'occupant exclusivement de

VENTE ET ACHAT

DE

FONDS DE BOULANGERIE

Paris et la Province.

MERCIER, ROUBY & HENRIOT

ANCIENS MARCHANDS BOULANGERS

9, Rue Sauval (près la Halle au Blé)

— PARIS —

25-12

1^{er} FRANC JOURNAL DES RENTIERS

en le meilleur des journaux financiers, 34, rue de Provence, Paris, 8^e année ; paraît chaque dimanche ; un franc pour six mois d'essai ; — liste des tirages et des titres opposés ; renseignements sur toutes valeurs ; tableau et prix des coupons échus ; leur paiement immédiat à 25 cent. par cent francs ; achat et vente de valeurs ; conseils pour placements financiers ; ordres de bourse aux conditions des agents de change ; avances sur tous bons titres ; demander un n^o du journal, 20 cent., dans tous les kiosques de Paris et gares de chemins de fer

13-2

40^e ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

En Grand format de 16 pages

RÉSUMÉ de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier.

Bitans des établissements de crédit

Recettes des ch. de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc.

Cours des valeurs en Banque et en Bourse. Liste des tirages.

Vérification des numéros sortis. Correspondance des abonnés

Renseignements.

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes

1 fort volume in-8

PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS

Envoyer mandat poste ou timbres-poste.

LE MONITEUR

des

VALEURS A LOTS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Propriété de la

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT

(Société anonyme) au capital de

UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS

Siege social : 46, rue Laffitte, Paris.

Publie immédiatement et exactement la liste officielle des tirages de toutes les valeurs.

Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.

ON S'ABONNE :

à Paris, 46, rue Laffitte.

Nota. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

DREYFUS FRÈRES & C^{ie}

DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSSMANN,

Concessionnaires du

GUANO

DU PÉROU

Loi du

11 Novembre

1869

ET DU

GUANO DISSOUS

DU PÉROU

Convention

du 15 Avril

1874

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. SANTA COLOMA et C^{ie}.

Erest, chez M. E. VINCENT.

Cette, chez M. A. G. BOYÉ et C^{ie}.

Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.

Dunkerque, chez M. C. BOURDON et C^{ie}.

Havre, chez M. E. FICQUET.

Landerneau, chez M. E. VINCENT.

La Rochelle, MM. d'ORIGNY et FAUSTIN fils.

Lyon, chez M. Marc GILLIARD.

Marseille, chez M. A. G. BOYÉ et C^{ie}.

Melun, chez M. LE BARRÉ.

Nantes, chez M. A. JAMONT et HUARD.

Paris, chez M. A. MOSNERON-DUPIN.

St-Nazaire, chez M. A. JAMONT et HUARD.

LA FONCIÈRE

Compagnie anonyme d'Assurances à primes fixes contre l'Incendie et le Chômage

EN SON HÔTEL A PARIS, 41, RUE NEUVE DES-CAPUCINES, 41

Capital : 10 MILLIONS de francs.

GARANTIES	Capital social. Fr. 40,000,000 »	
	Réserves réalisées. 189,231 82	Fr. 47,784,460 66
	Primes à recevoir. 7,595,228 84	

S'adresser à M. GRATTERY, agent général de la Compagnie à Etampes, rue Haute-des-Groisneries, n^o 5.

L'Agence reçoit et transmet sans frais au Crédit Foncier de France les demandes d'emprunt des assurés de LA FONCIÈRE. 10-5

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
8 Décembre 1877	fr. c.	14 Décembre 1877.	fr. c.	8 Décembre 1877.	fr. c.
Froment, 1 ^{re} q.	26 34	Blé-froment.	26 00	Blé élite.	23 75
Froment, 2 ^e q.	24 55	Blé-boulangier.	24 00	Blé marchand.	21 50
Méteil, 1 ^{re} q.	21 28	Méteil.	20 00	Blé champart.	20 00
Méteil, 2 ^e q.	20 16	Seigle.	12 34	Méteil mitoyen.	17 75
Seigle.	14 64	Orge.	14 67	Méteil.	00 00
Escourgeon.	14 34	Escourgeon.	13 67	Seigle.	14 25
Orge.	13 78	Avoine.	10 34	Orge.	14 00
Avoine.	11 40			Avoine.	9 20

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 8 au 14 Décembre 1877.

DÉNOMINATION.	Samedi 8	Lundi 10	Mardi 11	Mercredi 12	Jeudi 13	Vendredi 14
Rente 5 0/0.	107 25	106 90	107 12	107 50	107 75	107 77
— 1 1/2 0/0.	100 75	100 25	100 25	100 45	101 00	101 40
— 3 0/0.	72 45	72 00	72 25	72 65	73 00	73 30

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
Etampes, le 15 Décembre 1877.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposer ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.
Etampes, le 15 Décembre 1877.

Enregistré pour l'annonce n^o Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1877.